



XII^e SOMMET
DE LA FRANCOPHONIE
Ville de Québec · 2008



www.francophoniequebec2008.qc.ca

Programme d'aide financière des projets spéciaux

Table des matières

Description	3
Admissibilité	4
Critères d'évaluation	5
Conditions de financement	6
Présentation d'une demande	7
Pour nous joindre	7

Description



Le Programme d'aide financière des projets spéciaux est un programme du Secrétariat d'organisation du XII^e Sommet de la Francophonie (ci-après appelé « Secrétariat ») financé en parts égales par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (MAECI) et le ministère des Relations internationales du Québec (MRI). L'objectif du programme consiste à financer des activités et des événements visant la promotion de la Francophonie à l'occasion de la tenue, à Québec, du XII^e Sommet de la Francophonie.

Veillez noter que les demandes d'aide financière doivent parvenir au Secrétariat **au plus tard le 25 avril 2008**.

L'admissibilité des demandes est établie sur la base des critères énumérés ci-dessous.

Demandeurs admissibles

- Les organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes;
- Les partenaires institutionnels du Canada;
- Les organisations sans but lucratif et les particuliers canadiens ou internationaux.

Projets admissibles - Finalité

Validation de l'admissibilité du projet selon sa finalité.

Le projet doit répondre à au moins **un** des critères suivants :

- Faire connaître la Francophonie internationale au public canadien ou assurer le financement d'une activité canadienne qui s'inscrit dans le cadre de la Francophonie internationale;
- Accorder un soutien prioritaire à des projets relevant des principaux domaines de programmation déterminés par les Sommets de la Francophonie;
- Soutenir les ONG internationales qui ont une filiale canadienne ou une ONG canadienne active au sein de la Francophonie internationale.

Projets admissibles – Type d'initiative

Validation de l'admissibilité du projet selon le type d'initiative.

Le projet doit répondre à au moins **un** des critères suivants :

- Organisation de symposiums, séminaires et autres forums;
- Participation à des symposiums, séminaires et autres forums (y compris les billets d'avion, les indemnités journalières, etc.);
- Échanges, établissement de réseaux, maintien ou établissement de liens avec d'autres membres de la communauté francophone internationale;
- Publications, productions, présentations, ateliers (y compris l'achat du matériel et de l'équipement requis, etc.);
- Manifestations et activités thématiques au Canada et à l'étranger.

Dépenses admissibles

Validation de l'admissibilité de la demande du point de vue financier.

Les dépenses admissibles dans le cadre du programme incluent :

- Billets d'avion;
- Salaires;
- Locations;
- Publications;
- Frais administratifs.

Critères d'évaluation

Les demandes de financement jugées admissibles seront soumises au comité d'évaluation. Le projet sera évalué à partir d'une grille d'analyse comprenant les critères suivants :

- Pertinence du projet par rapport à l'objectif du programme;
- Pertinence du projet par rapport aux enjeux du Sommet;
- Pertinence du projet par rapport aux grandes missions de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF);
- Importance ou ampleur des résultats probables du projet en conformité avec l'objectif du programme;
- Visibilité et rayonnement du projet;
- Caractère innovateur du projet;
- Notoriété et expérience du demandeur;
- Capacité du demandeur d'exécuter les activités proposées;
- Clarté des objectifs, des résultats ou des produits attendus dans le cadre du projet;
- Mesure des coûts par rapport aux objectifs, à la conception et à l'importance du projet;
- Qualité du montage financier proposé;
- Identification et évaluation des autres sources de financement;
- Analyse des risques financiers associés au projet;
- Positionnement du projet dans le calendrier des événements spéciaux du Secrétariat;
- Localisation physique du projet;
- Public visé par le projet;
- Probabilité de réussite du projet.

Un financement est accordé selon les conditions suivantes :

Le financement étant limité, le processus de sélection des projets est concurrentiel.

L'aide financière sera octroyée par le biais de l'Entente de contribution. Cette Entente constitue un document juridique qui doit être signé par le demandeur et le Secrétariat.

De façon générale, les projets doivent se dérouler entre la date de signature de l'Entente et le 20 octobre 2008.

L'aide financière peut seulement être utilisée pour payer les dépenses engagées après la signature de l'Entente par les deux parties.

Les demandeurs qui recevront une aide financière du Secrétariat s'engagent à mentionner l'aide obtenue, selon un protocole de visibilité qui sera partie prenante de l'Entente.

À la fin du projet, le bénéficiaire doit soumettre un rapport de projet narratif ainsi qu'un rapport financier final.

Le Secrétariat effectuera les paiements et les remboursements dans la mesure où il sera établi à la satisfaction du Secrétariat que les obligations financières ont été effectivement assumées par le bénéficiaire, qu'elles sont justes et raisonnables et qu'elles ont réellement été consacrées à la réalisation des travaux.

Le Secrétariat se réserve le droit de déterminer le montant et le calendrier de paiement.

Tout dossier incomplet pourra être rejeté.

Présentation d'une demande

Les demandes doivent parvenir au Secrétariat au plus tard le **25 avril 2008 à 16 h** (heure avancée de l'Est).

Le formulaire de demande d'aide financière doit être retourné en **4 copies** au **Programme d'aide financière des projets spéciaux** du Secrétariat.

La demande d'aide financière devra inclure le budget du projet, dont une liste des revenus prévus (provenant par exemple d'autres sources de financement), tel que présenté dans le formulaire de demande d'aide financière. Il est également nécessaire de transmettre, pour chaque demande, les coordonnées des organisations et des personnes responsables des autres partenaires financiers du projet et les documents susceptibles de confirmer leur engagement financier.

Pour nous joindre

Par courriel :

contribution@francophoniequebec2008.qc.ca

Par la poste :

Programme d'aide financière des projets spéciaux
Secrétariat d'organisation du XII^e Sommet de la Francophonie
À l'attention de la Direction des projets spéciaux
Parc Samuel-Holland, édifice 1
1245, chemin Sainte-Foy, bureau 300
Québec (Québec) G1S 4P2